

DDT 65 – Service de l'Eau  
M. Christophe SCHANG  
3 rue Lordat - BP 1349  
65013 TARBES

JUILLAN, le 16/03/2021

Objet : demande de compléments – Dossier Autorisation Loi sur l'Eau – Plateforme aéroportuaire Tarbes Lourdes Pyrénées

Monsieur,

Faisant suite à votre demande de compléments du 13 février 2021 concernant le dossier de défrichement inclus dans l'instruction de notre dossier d'autorisation de la loi sur l'eau, nous vous prions de trouver en annexe à ce courrier les documents suivants :

- Compte-rendu du comité syndical Pyrénia du lundi 11 mai 2020, actant le transfert de la gestion de l'aéroport au profit de la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Compte-rendu du comité syndical Pyrénia du lundi 15 février 2021, autorisant le Président du syndicat mixte Pyrénia à déposer la(les) demande(s) d'autorisation de défrichement sur les parcelles du périmètre de la ZAC PYRENIA sur la commune de Juillan, sections AP, AR et OE.
- Document CERFA N°13632\*07 relatif à la demande de défrichement, complété au nom de la SPLAR et signé par le Président du syndicat mixte Pyrénia.
- Convention opérationnelle signée entre le syndicat mixte Pyrénia et l'établissement public foncier d'Occitanie (EPFO).
- Convention de transfert du patrimoine et des compétences portant sur l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées signée entre l'Etat Français et le syndicat mixte Pyrénia.
- Attestation signée par l'EPFO concernant l'acquisition et le transfert de propriété des parcelles faisant l'objet du dossier de défrichement.

Restant entièrement disponibles afin de faire progresser notre dossier d'autorisation loi sur l'eau, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Frédéric de Boysson  
Responsable Technique  
Aéroport TLP

**Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées**  
**SPLAR**

BP3 - 65290 JUILLAN  
Tél. : 05 62 32 92 22 - Fax : 05 62 32 93 71  
SIRET : 852 828 367 00049 - NAF : 5223Z